



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	COURGEY	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Laurent
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Fabien ROBERT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe THIRION	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur François REBSAMEN	Madame Elizabeth REVEL
	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Prévention spécialisée - Subvention 2026

Depuis le transfert des compétences sociales départementales en 2020, Dijon métropole a en charge la Prévention Spécialisée, action auprès des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

A ce titre, Dijon métropole et les communes ayant un quartier inscrit en politique de la ville, ont affirmé leur volonté de porter une politique de prévention de rue à destination des jeunes qui y résident. L'association Médiation Prévention Dijon Métropole s'est vue confier la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Inscrite dans la protection de l'enfance comme visant à favoriser l'insertion des jeunes en risque de marginalisation. La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et de réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes (9 – 15 ans) d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes.

La mission est assurée par des éducateurs et comprends un travail « d'accroche » puis d'accompagnement. Tout comme le médiateur qui pratique « l'aller-vers », l'éducateur développe un travail de rue « élargi » pour penser une présence sociale stratégique. Ainsi, les jeunes sont rencontrés sur l'espace public ou dans les tiers-lieux du territoire. Un travail sur la « rue numérique » est également réalisé pour capter les jeunes sur les réseaux sociaux. Un partenariat spécifique avec l'Éducation Nationale permet de repérer au plus tôt les premiers signaux de marginalisation des jeunes.

A ce jour en 2025, 349 jeunes dijonnais (225 en 2024) ont bénéficié ou sont accompagnés par les éducateurs de rue du service de prévention spécialisée. 62% des jeunes sont des garçons (moyenne d'âge 14.8 ans) et 38% des jeunes filles (moyenne d'âge 13.9 ans). Les jeunes ont été majoritairement rencontrés par le biais du travail de rue (40%), du travail partenarial (35%), par le biais d'un tiers familial ou par la démarche d'un jeune (20%) et via les actions collectives portées sur les territoires d'intervention (5%).

194 résident à la Fontaine d'Ouche et 155 aux Grésilles.

Les besoins des jeunes concernent souvent plusieurs domaines et nécessitent la mise en place d'un parcours accompagné (scolarité, santé, accès aux loisirs et au sport, insertion, formation mobilité, accès aux droits...). Les éducateurs de prévention veillent à impliquer les parents en leurs proposant un soutien parental pour qu'ils prennent conscience des ressources dont ils disposent.

28% de l'activité est orientée autour de la « scolarité ». En effet, la sécurisation du parcours scolaire est un aspect essentiel de la prévention du processus de marginalisation et/ou de glissement vers la délinquance. A ce jour, sur les 349 jeunes suivis à Dijon, 28 d'entre eux sont déscolarisés.

Un conventionnement avec les collèges permet de travailler au repérage et à la prévention des exclusions scolaires en proposant des permanences, des alternatives aux exclusions scolaires et des stages de remobilisation.

Un grand nombre d'actions se déroulent dans la rue, à domicile, au collège et auprès des autres acteurs institutionnels du quartier (Maisons d'Éducation populaire, écoles primaires, Espaces Solidarité Côte d'Or, Points d'Accès aux Droits, Mission locale, ...).

Les actions individuelles sont renforcées par des actions collectives menées en partenariat avec les acteurs des quartiers comme par exemple :

- La coordination avec les partenaires sociaux pour les mesures de responsabilisation.
- La collaboration avec les acteurs locaux pour les séjours éducatifs et les projets de remobilisation, les stages, l'insertion professionnelle.

- Le partenariat avec les Maisons d'Éducation Populaire, DIEZE, ZUTIQUE, le CESAM pour la co-animation de projets éducatifs, citoyens ou culturels.

Les éducateurs de rue mettent aussi en œuvre des actions spécifiques qui visent à consolider les relations éducatives et à travailler la dimension inter-quartier. Par exemple en 2025, plusieurs actions collectives ont été portées sur ces territoires :

- Ramassage des déchets.
- Constitution d'un groupe de jeunes des quartiers des Grésilles, du Bief du moulin et de Quetigny-centre.
- Projet "Jardin Partagé" à Castelnau.
- Projet de Futsal avec l'Office Municipal des Sports à destination d'une trentaine de jeunes.

Enfin, 7 séjours éducatifs ont été organisés à destination de 44 jeunes âgées de 13 à 15 ans, 14 filles et 30 garçons. Les groupes constitués de 5 à 9 jeunes se sont notamment rendus à Besançon, Lyon, Fabrègues, Ormans, Annecy. En fonction des problématiques identifiées, les séjours ont poursuivi différents objectifs : rupture pour s'éloigner des situations de délinquance, consolider les liens éducateurs / jeunes, sensibilisation à la citoyenneté, rompre l'isolement, renouer avec l'espace public.

Les équipes de prévention spécialisée repèrent et accompagnent les jeunes les plus exposés à des risques de marginalisation. À travers une approche de proximité, fondée sur l'écoute et la confiance, leurs interventions permettent de prévenir les ruptures dans les parcours et in fine la délinquance.

La ville de Dijon est fortement engagée dans la réussite éducative des jeunes de son territoire et souhaite soutenir le dispositif de prévention spécialisée en 2026 par le versement d'une subvention de 80 000 € (40 000 € par quartier prioritaire).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention entre la Ville de Dijon et l'association Médiation Prévention Dijon métropole jointe au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention;
- **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.
- **d'autoriser** Madame la Maire à verser la somme de 80 000 € à l'association MPDM en 2026 pour le financement du dispositif de prévention spécialisée ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2026 ;

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	